



L'UNION EUROPÉENNE ET LA PAIX : QUELLES AVANCÉES VERS UNE FÉDÉRATION EUROPÉENNE ?

Journées d'études Jean Monnet à l'Université Caen Normandie

2017-2018

Deuxième Partie

21 et 22 novembre 2018

Le thème de *l'Union européenne et la paix : quelles avancées vers une fédération européenne ?* sera décliné lors des prochaines Journées d'études Jean Monnet qui se tiendront à l'Université de Caen. Les premières auront lieu les **9 et 10 novembre 2017** en cette année du Soixantième anniversaire des traités de Rome de 1957, année propice aux bilans et aux enjeux d'avenir de l'Union européenne. Les secondes se dérouleront fin 2018, année du Centenaire de l'Armistice de 1918 marquant la fin des combats de la première guerre mondiale et s'inscriront dans un ensemble de manifestations scientifiques organisées à l'Université de Caen sur le thème de la paix.

Ces Journées Jean Monnet mettront à l'étude l'une des valeurs essentielles de la construction européenne par une approche juridique ouverte à des analyses de sciences politique, philosophique et économique et intégrant la dimension historique. Le texte de la Déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, qui a donné l'impulsion à la mise en place en 1951 de la première Communauté européenne, celle du Charbon et de l'Acier, débute par cette affirmation selon laquelle « la paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent ». Il souligne que « la contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques ». La proposition de s'unir par un traité instituant un marché commun du charbon et de l'acier avait pour objectif affirmé dans la déclaration de 1950 de réaliser « simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique qui introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes ». Il s'agissait d'établir « les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix ». Ainsi, l'objectif de paix amène des réflexions sur l'état des processus d'intégration et de fédéralisation dans l'Union. Tel que située dans le contexte de l'Union, la poursuite de cet objectif mérite d'être rapportée à la nature singulière de la construction européenne, qui l'a marquée dès ses origines, comme donnant naissance à un « nouvel ordre juridique » à vocation fédérale et appelé à affirmer son autonomie et son identité sur la scène internationale et à l'égard de ses Etats membres.

Le 12 octobre 2012, le prix Nobel de la Paix a été attribué à l'Union européenne pour avoir, selon le Comité Nobel, « contribué pendant plus de six décennies à promouvoir la paix et la réconciliation, la démocratie et les droits de l'homme en Europe ». L'objectif de paix figure en première place parmi les objectifs axiologiques et transversaux de l'Union européenne. Le traité sur l'Union européenne (TUE) issu du traité de Lisbonne, dans le premier paragraphe de son article 3 énonçant les objectifs de l'Union, le place en effet en première position en prévoyant que « l'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples ». Cet objectif sera saisi dans la relation qu'il entretient avec les autres valeurs de l'Union affirmées dans les préambules du TUE et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et dans l'article 2 du TUE et tout particulièrement celles de liberté, de démocratie, d'égalité, de respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Comme la paix, il s'agit de valeurs que l'Union européenne entend promouvoir en interne et dans ses relations extérieures. Elles comptent en leur sein celles de dignité humaine et de solidarité auxquelles celle de paix est aussi intimement liée. À l'heure du Brexit britannique et où le sens du projet européen est en question, où l'Union européenne est traversée par des crises qui en interpellent les fondements et l'avenir, ces Journées d'études viseront à dresser un bilan critique et prospectif de la liaison dialectique entre la nature singulière de la construction européenne et la paix. Elles s'interrogeront sous cet éclairage particulier sur les avancées vers une fédération européenne, son sens et ses mutations.

Ces Journées d'études Jean Monnet analyseront le rapport entre les concepts de paix et de fédération européenne avant de s'interroger sur le sens même du processus d'europeanisation, ses évolutions et son rapport à la citoyenneté européenne, à la démocratie, aux libertés et droits fondamentaux et à la solidarité. Les travaux offriront une vision juridique transversale européenne et intégreront des études comparées de droit international et européen permettant de définir la notion même de paix comme concept, valeur et objectif affirmés au plan supranational et de situer l'Union européenne, par son implication et les différences de perception de celle-ci, dans les actions de pacification et de maintien de la paix, dans les processus de résolution ou de prévention des conflits et dans la poursuite de l'objectif de sécurité face aux nouvelles formes de conflictualités. Ils analyseront les relations qu'entretient l'Union européenne avec les organisations internationales concernées et avec le Conseil de l'Europe ainsi que la question de ses rapports avec les Etats tiers. Ils seront ainsi éclairés par des regards croisés, intérieurs et extérieurs à l'Union. Puis ils proposeront des analyses centrées sur les enjeux internes pour l'Union de son rapport à la paix. Ils s'interrogeront notamment sur l'évolution, dans ce champ, des relations entre l'Union européenne et ses Etats membres avec les tensions de souverainetés, d'identités et de compétences qui les caractérisent. Ils tireront les enseignements des avancées constitutionnelles de l'Union et des développements de son cadre constitutionnel à l'aune des dynamiques institutionnelles et matérielles qui animent son processus de fédéralisation et des progrès de la citoyenneté européenne. **Les différentes politiques de l'Union européenne seront interrogées, en partant du prisme économique à partir duquel la construction européenne s'est développée, pour étudier ensuite les mutations engendrées par l'enrichissement de ces politiques tout particulièrement dans l'Union économique et monétaire (UEM), dans l'Espace de liberté, de sécurité et de justice (ELSJ) et dans le domaine de l'action extérieure de l'Union, de la Politique étrangère et de sécurité commune et de la défense.** Ils apporteront ainsi un éclairage global dans une perspective fédérale sur l'état, les mutations et les enjeux passés, présents et à venir de la liaison entre l'Union européenne, le fédéralisme européen et la paix.

Responsable scientifique de ces Journées d'études : Laurence Potvin-Solis, Professeur à l'Université Caen Normandie, Chaire Jean Monnet.

Le programme des Journées d'études qui se sont tenues fin 2017 (mis en pièce jointe) a été centré sur l'étude des concepts de paix et de fédération et des différentes conceptions en présence, puis sur l'approche comparée internationale et européenne du rapport de l'Union européenne à la paix avant de traiter des dimensions institutionnelles propres à l'Union et d'en cerner les enjeux internes et externes pour les avancées vers une fédération européenne.

Les Journées programmées les **21 et 22 novembre 2018** mettront à l'étude la relation entre l'Union européenne, la paix et le fédéralisme européen dans les différentes politiques, internes et externes de l'Union, et au regard de leurs développements et des avancées du cadre constitutionnel de l'Union et de la protection des droits fondamentaux en son sein. Elles traiteront sous cet angle **des mutations des politiques de l'Union et de leurs rapports à la cohésion et à stabilité des territoires, des populations, des pouvoirs...** Après une session centrée sur l'Union européenne, la paix et le respect des droits de l'homme au plan européen, elles envisageront les différentes politiques et actions concernées par cette problématique et porteront une attention particulière aux enjeux de l'ELSJ ainsi que de la PESC et de la politique de sécurité et de défense commune. Elles mettront notamment en évidence la portée des imbrications entre les politiques et actions de l'Union et leurs objectifs dans la poursuite de l'objectif de paix rapporté au processus de fédéralisation de l'Union.

Les actes seront publiés dans la collection « Colloques Jean Monnet » des éditions Bruylant (dépliant mis en pièce jointe ; les dernières parutions peuvent être consultées à partir du lien : https://www.larciergroup.com/fr/catalogue.html?collection_name=Colloques+Jean+Monnet)

Suite à l'appel à contributions diffusé en 2017, plusieurs interventions sont déjà intégrées au programme de ces journées des 21 et 22 novembre 2018.

Ce nouvel appel à contributions, qui était annoncé, est donc transmis à titre complémentaire.

Le temps de parole pour chaque contribution orale est de 20 minutes.

Les personnes intéressées peuvent adresser une proposition de contribution jusqu'au **27 août 2018** à *laurence.solispotvin@wanadoo.fr* (4000 caractères maximum espaces compris). Une réponse leur sera donnée le 3 septembre 2018 au plus tard.